

Conseillère ou conseiller en prévention

Classe: 7

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Exerce un rôle-conseil, réalise des analyses de risques et émet des avis et des recommandations en matière de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement physique, des personnes et des biens. S'assure que les exigences légales, règles et normes soient connues et appliquées. Agit à titre de personne-ressource auprès de la communauté universitaire.

Tâches et responsabilités principales

1. Élabore et conçoit des stratégies et des programmes de prévention afin que l'institution soit conforme aux lois, règles et normes en vigueur en matière de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement physique, des personnes et des biens. Anticipe les risques, les analyse et élabore et propose des solutions préventives.
2. Élabore, coordonne et implante des plans de prévention ou de gestion des risques. Conçoit, planifie et met en œuvre des activités de prévention, coordonne les ressources pour les dispenser. Fait le suivi, l'encadrement et l'évaluation.
3. Conseille et accompagne les unités et les gestionnaires dans la recherche de solutions visant l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, sécurité au travail, de protection de l'environnement physique, des personnes et des biens. Stimule leur participation.
4. Conseille, informe et assiste la communauté universitaire en matière de santé, sécurité au travail et protection de l'environnement physique, des personnes et des biens. Identifie les enjeux, les adresse aux personnes concernées et s'assure de l'adoption des bonnes pratiques.
5. Identifie, évalue et mesure les risques et dangers avérés et potentiels en matière de santé, sécurité au travail, de protection de l'environnement physique, des personnes et des biens. Élabore et propose des plans d'action, des mesures correctives et des moyens de contrôle et d'atténuation à appliquer. S'assure de leur mise en place.
6. Effectue des analyses, études, inspections, enquêtes, audits, recherches et prépare des dossiers, rapports et statistiques en lien avec ses domaines d'intervention. Transmet et défend la position de l'Université auprès des différentes personnes intervenantes et organismes externes. Assure les liaisons externes nécessaires dans le respect des intérêts de l'Université.
7. S'assure que l'enquête et l'analyse de la situation ou de la déclaration d'événement soient réalisées et collabore à l'identification et à la mise en place des mesures correctives et des moyens de contrôle. Répond aux plaintes formulées.
8. Élabore des politiques, procédures, directives, guides et outils de référence reliés à son domaine d'activités, en assure la mise à jour, en fait la promotion et la diffusion auprès des clientèles ciblées.
9. Élabore des protocoles d'intervention à appliquer lors de situations d'urgence, identifie des stratégies de communication et s'assure de leur diffusion
10. Détermine les exigences minimales et formule des recommandations d'amélioration quant à l'aménagement des espaces, du mobilier, des équipements et de l'environnement physique.

11. Détermine, élabore et valide des contenus de formation, prépare des séances d'information, les dispense ou en supervise la tenue. Évalue leurs retombées.
12. Planifie, organise, coordonne et anime des ateliers ou des comités de travail.
13. Peut prioriser des éléments de travail et coordonner la réalisation des activités et des projets de prévention.
14. Effectue une veille informationnelle liée à son domaine d'activités et diffuse les éléments d'intérêts aux personnes concernées.
15. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et quatre (4) années d'expérience pertinente.

OU

Grade universitaire de 2^e cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

Mise à jour le 02-05-2022